



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2015/830

Date de parution : 24.05.17

## FORMULA X™ UHP STRIPPER

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : Formula X UHP (Ultra High Performance) Stripper      Numéro de produit : 503L5

#### 1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Produit destiné uniquement à des usages commerciaux ou industriels.  
Utilisation prévue : Décapant concentré pour finition plancher  
Utilisations déconseillées : Sauf selon les instructions figurant sur l'étiquette.

#### 1.3 INFORMATIONS SUR LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Amano Pioneer Eclipse Corporation  
P.O. Box 909  
1 Eclipse Road  
Sparta, NC 28675  
Téléphone : 1-336-372-8080  
Courrier électronique : sds@pioneereclipse.com  
Internet : www.pioneereclipse.com

#### 1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

**En cas d'urgence chimique :** Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident. Appeler RCHEMTREC pendant le jour ou la nuit. A l'intérieur des États Unis et du Canada au 1-800-424-9300. En dehors des États Unis et du Canada +1-703-527-3887 (appels en PCV acceptés).

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 CLASSIFICATION DU MÉLANGE

Ce mélange a été classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.  
Corrosif pour les métaux - Catégorie 1  
Toxicité aiguë (orale) - Catégorie 4  
Toxicité aiguë (cutanée) - Catégorie 4  
Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4  
Corrosion cutanée - Catégorie 1A  
Dommages aux yeux - Catégorie 1  
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

#### 2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Mention d'avertissement : Danger

Pictogramme(s) de danger :



Mention(s) de danger :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Mention(s) de précaution :

P260	Ne pas respirer les brouillards.
P280	Porter des gants de protection, un appareil de protection des yeux / du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INHALATION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
P310	Appeler immédiatement un médecin.

#### 2.3 AUTRES DANGERS

Aucun autre danger connu du fournisseur

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2015/830

Date de parution : 24.05.17

**FORMULA X™ UHP STRIPPER****SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1/3.2 SUBSTANCES/MELANGES**

Ingrédient	N° CE	% de poids	N° CAS	N° REACH	Classification	
					Classe de risque	Mention(s) de danger*
Éthylène-glycol monobutyl-éther	203-905-0	10 - 30	111-76-2		Toxicité aiguë 4, Irritation des yeux 2, Irritation de peau 2	H302,H312,H332 H319 H315
3-butoxypropan-2-ol	225-878-4	5- 10	5131-66-8	01-2119475527-28	Irritation des yeux 2, Irritation de peau 2	H319 H315
2-éthanolamine	205-483-3	5 - 10	141-43-5	01-2119486455-28	Toxicité aiguë 4, Corrosion cutanée 1B, STOT SE 3	H302,H312,H332 H314 H335
1-(2-butoxy-1-méthyléthoxy)-2-propanol	249-951-5	5 - 10	29911-28-2	01-2119451543-42	Irritation des yeux 2 AquaChm 4	H319 H413
cumènesulfonate de sodium	239-854-6	1 - 5	15763-76-5		Irritation des yeux 2	H319
isopropylbenzènesulfonate-4 de potassium	629-764-9	1 - 5	164524-02-1	01-2119489427-24	Irritation des yeux 2	H319

\*Voir section 16 pour le texte intégral des mentions de danger

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS****4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS**

- Contact avec les yeux :** Laver immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. (Si facile à faire, retirer les lentilles de contact.) Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau :** Laver immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. (Enlever tous les vêtements et les chaussures contaminés.) Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation :** Si la respiration est difficile : Sortir à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion :** Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir, sauf si demandé par le personnel médical. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

**4.2 LES SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, À LA FOIS AIGUS ET DIFFÉRÉS**

- Contact avec les yeux :** Peut provoquer de graves lésions des yeux.
- Contact avec la peau :** Peut provoquer de graves brûlures.
- Inhalation :** Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation et des effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
- Ingestion :** Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures à bouche, à la gorge et à l'estomac.

**4.3 INDICATION DES SOINS MEDICAUX IMMEDIATES ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES**

Traitement symptomatique.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES****5.1 MOYENS D'EXTINCTION**

En cas d'incendie : utiliser des produits chimiques secs, de l'eau pulvérisée, de la mousse, du dioxyde de carbone

**5.2 DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DU MELANGE**

Produits de combustion dangereux : CO, CO<sub>2</sub>

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure, y compris, sans s'y limiter, les substances mentionnées ci-



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2015/830

Date de parution : 24.05.17

### FORMULA X™ UHP STRIPPER

#### 5.3 INSTRUCTIONS AUX POMPIERS

Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés, y compris des gants et une protection oculaire et faciale. Les pompiers doivent porter des vêtements conformes à la norme EN469 pour les incidents chimiques. Les matériaux peuvent éclabousser au-dessus de 100° C / 212° F. Matières corrosives.

### SECTION 6 : MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 PROTECTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Voir section 8 pour des informations sur l'équipement de protection personnelle approprié.

Les matériaux déversés sur une surface dure peuvent présenter un risque sérieux de glissement ou de chute.

#### 6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que les déversements et le nettoyage ruissellent hors des égouts et des corps ouverts d'eau.

#### 6.3 METHODES ET MATERIEL POUR LE CONFINEMENT ET L'ASSANISSEMENT

Petits déversements : Absorber le déversement avec des matériaux inertes (p. ex., du sable sec ou de la terre), puis éliminer les déchets résiduels selon les dispositions nationales ou régionales en vigueur.

Déversements importants : Garder les spectateurs à distance. Les planchers peuvent être glissants; faire attention pour éviter de tomber. Neutraliser les zones de déversement. Endiguer et contenir les déversements avec une matière inerte (par ex., sable, terre). Transférer le liquide dans des contenants de récupération ou d'élimination du matériel d'endiguement solide et séparer les contenants pour l'élimination.

#### 6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS :

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité - Précautions personnelles

Voir la section 7 de la fiche de données de sécurité - Précautions dans la manipulation et le stockage

Voir la section 13 de la fiche de données de sécurité - Recommandations pour l'élimination des déchets

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements doit être évité. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer des vapeurs ou des brouillards. Enlever et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation.

#### 7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Température de stockage (max 60° C/140° F) (min. 1° C/34° F). Protéger du gel. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Tenir hors de portée des enfants.

#### 7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) Aucune information n'est disponible

### SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

#### 8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Limites d'exposition professionnelle :

Ingrédient	Source	TWA (8 heures)		STEL (à court terme)		Note (s)
		ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	
Éthylène-glycol monobutyl-éther	ACGIH TLV	20	97	-	-	BEI
	DE (TRGS 900)	-	-	10	49	H,Y, AGS
	DK - At-Vejledning Stoffer og materialier- C.0.1	20	98	-	-	EH
	UE (2000/39/CE)	20	98	50	246	Peau
	NO - Forskrift, best.nr. 704	-	-	10	50	H
	NL - Grenswaarde TGG	20	100	50	246	H
	EH40	25	123	50	246	Sk, BMGV

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2015/830

Date de parution : 24.05.17

**FORMULA X™ UHP STRIPPER**

Ingrédient	Source	TWA (8 heures)		STEL (à court terme)		Note (s)
		ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	
2-éthanolamine	ACGIH TLV	3	7.5	6	15	-
	DE (TRGS 900)	-	-	2	5.1	H,Y,Sh
	DK - At-Vejledning Stoffer og materialier- C.0.1	1	2.5	-	-	H
	UE (2006/15/CE)	1	2.5	3	7.6	Peau
	NL - Grenswaarde TGG	-	2.5	-	7.6	H
	Absence de normes administratives	1	2.5	-	-	H
	EH40	1	2.5	3	7.6	Peau

**8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION**

Contrôles d'ingénierie : Veiller à une ventilation correcte. Utiliser une ventilation locale et d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les contaminants atmosphériques en dessous des limites d'exposition établies et recommandées. Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, la surveillance peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation et d'autres mesures de contrôle.

Contrôle de l'exposition de l'environnement Aucun contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement n'est nécessaire.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux / du visage : Lunettes de sécurité recommandées pour éviter les éclaboussures et les brouillards chimiques.

Protection des mains : Lunettes de sécurité ou de protection recommandées (EN166).

Protection des mains : Gants résistant aux produits chimiques recommandés. (EN374).  
Indice de protection 6, délai de rupture > 480 minutes. (P. ex. : gants en nitrile, 0,4 mm d'épaisseur)  
Les gants de protection doivent être choisis selon l'application et la durée d'utilisation. Le choix du lieu de travail doit tenir compte des exigences inhérentes à la manipulation, des exigences matérielles et de l'exposition à d'autres substances.

Protection de la peau : En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée, tels que des bottes en caoutchouc et un tablier, etc.

Protection respiratoire : La protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a un potentiel de ventilation insuffisante. Si les limites d'exposition sont dépassées ou les symptômes apparaissent, utiliser un appareil respiratoire approuvé avec filtre multifonctions/combiné. (Par exemple : EN 14387-ABEK)

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE**

Aspect :	Liquide clair et incolore
Odeur :	Aucun parfum ajouté. Odeur caractéristique selon les matières premières.
Seuil olfactif :	Aucune donnée d'essai disponible
pH :	12 - 13
Point de fusion/point de congélation :	< -12 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée d'essai disponible
Point d'éclair :	> 93 °C
Taux d'évaporation :	± 0,33 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable aux liquides
Limites sup/inf. d'inflammabilité/limites d'explosivité :	Aucune donnée d'essai disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée d'essai disponible
Densité de vapeur :	Aucune donnée d'essai disponible
Densité relative :	0,99 kg/L @ 20°C
Solubilité :	complètement soluble dans l'eau
Coefficient de partage (octanol n/eau):	± 0,08 (valeur calculée)
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée d'essai disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée d'essai disponible
Viscosité :	< 10 mPa.s
Propriétés explosives :	Aucune donnée d'essai disponible
Propriétés anti-oxydantes :	Aucune donnée d'essai disponible

**9.2 AUTRES INFORMATIONS**

Teneur en COV : ± 42%



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2015/830

Date de parution : 24.05.17

### FORMULA X™ UHP STRIPPER

#### SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 RÉACTIVITÉ :** Stable en conditions normales. Réagit de façon exothermique avec les acides : dégagement de chaleur.
- 10.2 STABILITÉ CHIMIQUE :** Stable en conditions normales.
- 10.3 POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES :** Aucune dans des conditions normales. Réagit de façon exothermique avec les acides : dégagement de chaleur.
- 10.4 CONDITIONS À ÉVITER :** Aucune dans des conditions normales.
- 10.5 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES :** Acides. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf indication sur
- 10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Aucune dans des conditions normales.

#### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

##### 11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

- TOXICITÉ AIGÜE :** Aucun test de toxicité n'a été effectué pour ce mélange.
- ATE<sub>mix</sub> (voie orale) - 500 mg/kg Nocif en cas d'ingestion.
- ATE<sub>mix</sub> (voie cutanée) - 1100 mg/kg Nocif par contact cutané.
- ATE<sub>mix</sub> (par inhalation) - 4,703 mg/l (brouillards) Nocif par inhalation.

Composant	N° CAS	LD50 voie orale - Rat (mg/kg)	LD50 voie cutanée - Lapin (mg/kg)	LC50 Inhalation- (mg/l)
Éthylène-glycol monobutyl-éther	111-76-2	1300	>2000	cochon de guinée (1 h), >3,1
2-éthanolamine	141-43-5	1720	1500	rat (4 h), >1,3
propylène-glycol-monobutyl-éther	5131-66-8	5660	> 2000	rat (4 h), >3,5
1-(2-butoxy-1-méthyléthoxy)-2-propanol	29911-28-2	4000	> 2000	rat (4 h), 2040 mg/m <sup>3</sup>
4-Isopropylbenzènesulfonate de potassium	164524-02-1	> 2000	2000	rat (232min), > 5
Cumènesulfonate de sodium	15763-76-5	> 2000	2000	rat (232min), > 5

- CORROSION/IRRITATION CUTANÉE :** Classées comme Corrosif pour la peau - Catégorie 1B  
Provoque de grave brûlures de la peau.
- GRAVES DOMMAGES/IRRITATION DES YEUX :** Classé comme Lésions oculaires - Catégorie 1  
Provoque de graves lésions des yeux.
- SENSIBILISATION CUTANÉE OU DES VOIES RESPIRATOIRES :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- CANCÉROGÉNICITÉ :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLE AVEC EXPOSITION UNIQUE :** Classé comme STOT-SE - Catégorie 3  
Peut irriter les voies respiratoires.
- TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLE AVEC EXPOSITION RÉPÉTÉE :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- DANGER D'ASPIRATION :** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### 11.2 EFFETS NÉFASTES POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Les effets et symptômes associés à ce mélange, le cas échéant, sont répertoriés dans la Section 4.2.

#### SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1 TOXICITÉ :** Aucune étude écologique n'a été réalisée pour ce mélange. Sur la base de critères 4.1.3 du règlement (CE) 1272/2008 ce produit n'est pas dangereux pour l'environnement.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Informe à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2015/830

Date de parution : 24.05.17

**FORMULA X™ UHP STRIPPER**

Composant	N° CAS	LC50 poisson 1	LC50 - 48 h	EC50 - 72 h
Éthylène-glycol monobutyl-éther	111-76-2	820-1490 mg/ml	Daphnia magna, 835 mg/l	algues, 911 mg/l
2-éthanolamine	141-43-5	349 mg/ml	Daphnia magna, 65 mg/l	algues, 15 mg/l
propylène-glycol-monobutyl-éther	5131-66-8	560-1000 mg/ml	Daphnia magna, >1000 mg/l	algues, 560 mg/l
1-(2-butoxy-1-méthyléthoxy)-2-propanol	29911-28-2	841 mg/ml	Autres organismes aquatiques, > 1000 mg/l	algues, (IC50) >100 mg/l
4-Isopropylbenzènesulfonate de potassium	164524-02-1	>100 mg/ml	Daphnia magna, >100 mg/l	algues, (IC50) >100 mg/l
Cumènesulfonate de sodium	15763-76-5	>100 mg/ml	Daphnia magna, >100 mg/l	algues, (IC50) >100 mg/l

**12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :** Aucune étude n'a été réalisée pour ce mélange.

Le(s) surfactif(s) contenu(s) dans cette préparation se conforment aux critères de biodégradabilité, énoncées par le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3 POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION :**

Mélange	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)
Formula X UHP Stripper	± 0,08 (valeur calculée)

**12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL :** Aucune information supplémentaire disponible.

**12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB :** Non applicable.

**12.6 AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES :** Aucune information supplémentaire disponible.

**12.7 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :** Aucune information supplémentaire disponible.

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION****13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

L'élimination de ce matériel doit être en conformité avec les réglementations locales, régionales et nationales. Catalogue européen des déc 20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1 Numéro ONU :** UN3267

**14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU :** Liquide corrosif, base organique, n.s.a. (mélange ; 2-éthanolamine)

**14.3 CLASSES DE DANGER POUR LE TRANSPORT :** 8

**14.4 GROUPE D'EMBALLAGE :** III

**14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :** N/A

**14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR :**

Les volumes d'emballage < 5 litres sont livrés en quantité limitée; selon la mesure permise par la classe de danger et des limites de quantité.

**IMDG**

Programmes d'urgence (EmS) : Fue F-A, Déversement S-B  
Arrimage et séparation : Catégorie B. Loin des quartiers d'habitation.  
Polluant marin : Aucun

**ADR/RID**

Catégorie de transport : 3  
Numéro de l'article : 80  
Code de classification : C7

**14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DU MAPROL73/78 ET AU RECUEIL IBC :** N/A

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2015/830

Date de parution : 24.05.17

**FORMULA X™ UHP STRIPPER****SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION****15.1 RÉGLEMENTATION/LEGISLATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES À CE MÉLANGE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII

Ne contient aucune substance incluse à la liste des substances REACH

Ne contient aucune substance incluse à l'annexe XIV REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu

Composant	%
Surfactants non ioniques	< 5%

**15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE :** Aucune information n'est disponible**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS****REVISIONS :**

24.05.17 - Date de parution de la fiche de données de sécurité

**ABBREVIATIONS :**

N/A = Non applicable

N/E - Non établi

N/L - Non classé

**TEXT INTEGRAL DES MENTIONS DE DANGERS :**

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**TEXT INTEGRAL DES MENTIONS DE PRÉCAUTION :**

- P264 Laver soigneusement après manipulation.
- P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
- P337+313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
- P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.
- P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- P405 Garder sous clef.
- P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/... avec doublure intérieure.

**Classification conformément au Règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP]:**

Classification et procédure utilisées pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Met. Corr. 1	H290	Sur la base des données d'essai
Tox. aiguë 4 (voie orale)	H302	Conversion de l'annexe VII
Tox. aiguë 4 (cutanée)	H312	Conversion de l'annexe VII
Tox. aiguë 4 (Inhalation)	H332	Méthode de calcul
Corrosion cutanée 1A	H314	Sur la base des données d'essai
Domm. aux yeux 1	H318	Sur la base des données d'essai
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

**PRÉPARÉE PAR:**Département R & D/Génie chimique  
Amano Pioneer Eclipse Corporation